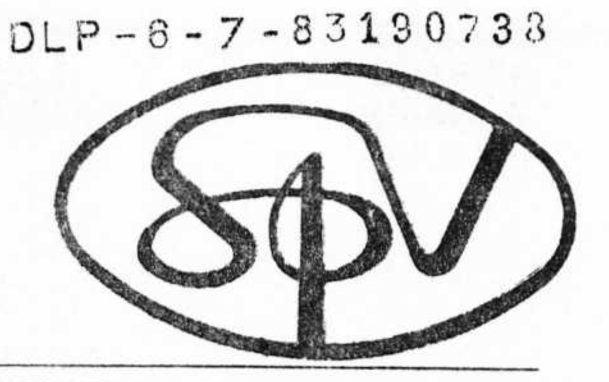
DLP-6-7-83190738

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

4 Juillet 1983



PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES DU RHONE, HAUTE CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements Quartier Cantarel MONTFAVET Adresse Postale B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE (90) 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL Bulletin GENERAL : 92 F - Bulletin TOMATE : 40 F - VITI-VAR : 40 F a Regis. recettes DDA CCP Marseille 9660 74 V

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" Directeur-Gérant P. Dutraud - CPPAP N° 478 AD

MOUCHE NOIRE DE LA FIGUE -

La protection doit commencer immédiatement dans la région de Solliès-Pont, La Valette, et dans les zones similaires en précocité .

Utiliser =

fenthion	50 g M.A./hl	(Lebaycid)
phosphamidon	30 g M.A./hl	(Dimécron)
ou deltaméthrine	1,25 g M.A./hl	(Décis)

Renouveler tous les 15 jours jusqu'au délai d'emploi avant récolte .

Le Décis est à réserver à l'approche de la récolte car il est sans limitation d'emploi .Toutefois, son pouvoir curatif est faible sur les asticots; il agit surtout sur les adultes .Par ailleurs, son emploi favorise les *acariens* .

Le fenthion et le phosphamidon sont à utiliser en début de protection : ils sont curatifs sur les asticots présents au moment du traitement et préventifs pour les éclosions à venir .

-----0000-----

P247